



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 6 octobre 2014 à 19 h 8420, boul. Lacordaire

PRÉSENCES:

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville Monsieur Domenico Moschella, conseiller de la ville Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES:

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA14 13 0283

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA14 13 0284

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu:

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014 À 18 H 30.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu:

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2014 à 18 h 30 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA14 13 0286

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014 À 19 H.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu:

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 à 19 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 2, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen n'a fait d'intervention. À 19 h 2, la période de questions est terminée.

CA14 13 0287

APPROUVER LE PROJET « LIRE, C'EST PAYANT » DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC QUI SE TIENDRA DU 18 AU 25 OCTOBRE 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu:



D'approuver le projet « Lire, c'est payant », journée d'amnistie pour les usagers de 13 ans et moins ayant des retards à la bibliothèque de Saint-Léonard, dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec du 18 au 25 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1143126001

CA14 13 0288

DÉCLARATION EN FAVEUR DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL.

ATTENDU QUE le nord-est de Montréal, incluant l'arrondissement de Saint-Léonard, représente un bassin de 250 000 personnes ayant difficilement accès au métro;

ATTENDU le très important potentiel de croissance de l'achalandage dans le secteur nord-est de Montréal, dont les résidents utilisent déjà les transports en commun;

ATTENDU le projet d'implantation du SRB dans l'axe Pie-IX, qui pourra transporter jusqu'à 70 000 passagers par jour;

ATTENDU QUE le terminal de la ligne bleue est la station Saint-Michel, qui est située à un kilomètre à l'ouest du SRB Pie-IX, et à plusieurs kilomètres des centres densément peuplés du secteur nord-est de Montréal;

ATTENDU l'existence, depuis plus de vingt ans, d'un consensus au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), soutenu par des maires de Laval et de Longueuil, sur l'importance de situer le prolongement du métro de Montréal au coeur d'une stratégie visant à améliorer le transport collectif, réduire la congestion automobile et améliorer la mobilité dans la grande région de Montréal;

ATTENDU QUE le gouvernement précédent et le gouvernement actuel ont reconnu l'importance de prolonger la ligne bleue de cinq stations, à l'est, de Saint-Michel jusqu'à Anjou;

ATTENDU les motions et les déclarations adoptées par le conseil municipal de la Ville de Montréal au cours des dernières années, et qui établissaient le prolongement de la ligne bleue comme la demande prioritaire de Montréal au gouvernement du Québec en matière de transport en commun;

ATTENDU QUE le potentiel de croissance et de développement de Saint-Léonard et de l'est de l'île est entravé par l'accès difficile au métro.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Michel Bissonnet, Domenico Moschella, Mario Battista, Lili-Anne

Tremblay

et résolu:

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard :

- invite le gouvernement du Québec à identifier rapidement les fonds nécessaires au prolongement de la ligne bleue, de Saint-Michel jusqu'à Anjou;
- demande au gouvernement du Québec d'annoncer un échéancier pour la réalisation du prolongement de la ligne bleue de Saint-Michel à Anjou, afin que les résidents du secteur nord-est de l'île de Montréal aient accès facilement au métro;
- déclare son appui au prolongement de la ligne bleue du métro en priorité sur les autres lignes.

Qu'une copie de cette déclaration soit déposée au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1143269002



AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT - COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - CONTRAT NUMÉRO 2010-05 - ENLÈVEMENT DE DÉCHETS BERGERON INC. - POUR UNE DURÉE D'UN AN - 2 432 322,39 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie ENLÈVEMENT DE DÉCHETS BERGERON INC., pour la collecte des matières résiduelles, contrat numéro 2010-05, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, au montant de 2 432 322,39 \$ auquel s'ajouteront les ajustements de prix et de quantité prévus au cahier de charges.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1143561001

CA14 13 0290

SOUMISSION - FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES POUR LE SKATEPARC DU PARC DELORME - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-13755 - DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS INSTALLATION INC. – 91 343,04 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS INSTALLATION INC., le seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture et installation de modules pour le skateparc du parc Delorme, appel d'offres numéro 14-13755, au montant total de 91 343,04 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1143693013

CA14 13 0291

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 7 000 \$ À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD POUR LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS (PACL) 2014-2015, AFIN DE SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES HANDICAPÉS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DES CAMPS DE JOUR.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu:



D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 7 000 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour le programme d'accompagnement en loisirs (PACL) 2014-2015, afin de soutenir l'accompagnement de jeunes handicapés dans le cadre de l'activité des camps de jour.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1144227008

CA14 13 0292

SOUMISSION - LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE - CONTRAT NUMÉRO 2014-01 - TROIS ANS - TRANSVRAC MONTRÉAL - LAVAL INC. - 1 036 065,03 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu:

D'accepter la soumission de la compagnie TRANSVRAC MONTRÉAL - LAVAL INC., pour la location de camions pour le transport de la neige, contrat numéro 2014-01, pour une période de trois (3) ans, au montant total annuel de 345 355,01 \$ pour la saison 2014-2015. Les prix unitaires du contrat seront révisés en fonction du Recueil des tarifs de transport de neige et de glace produit annuellement par le ministère des Transports du Québec, pour les périodes subséquentes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1143561002

CA14 13 0293

REJET - SOUMISSIONS - RÉNOVATION DU PAVILLON COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 5555, RUE JEAN-TALON - CONTRAT NUMÉRO 300-130.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De rejeter toutes les soumissions reçues pour la rénovation du pavillon communautaire situé au 5555, rue Jean-Talon, contrat numéro 300-130.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1142242017



DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JUILLET 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu:

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1142409017

CA14 13 0295

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 AOÛT 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1142409018

CA14 13 0296

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 AOÛT 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu:

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1144821009



AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-337 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À: A) MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À UNE BOÎTE DE DONS DE VÊTEMENT; B) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES COMMERCE C01-06, C01-10, C01-11, C02-01,C02-03, C03-08, C04-01, C04-08, C04-24, C04-26, C04-28, C05-01, C05-16, C06-01, C10-04, C10-06, C10-17, C10-18 ET C10-25.

Monsieur le conseiller Dominic Perri donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) modifier les dispositions relatives à une boîte de dons de vêtement; b) modifier les usages autorisés dans les zones commerce C01-06, C01-10, C01-11, C02-01,C02-03, C03-08, C04-01, C04-08, C04-24, C04-26, C04-28, C05-01, C05-16, C06-01, C10-04, C10-06, C10-17, C10-18 et C10-25.

Monsieur le conseiller Dominic Perri demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil.

40.01 1143385073

CA14 13 0298

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-337 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À: A) MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À UNE BOÎTE DE DONS DE VÊTEMENT; B) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES COMMERCE C01-06, C01-10, C01-11, C02-01,C02-03, C03-08, C04-01, C04-08, C04-24, C04-26, C04-28, C05-01, C05-16, C06-01, C10-04, C10-06, C10-17, C10-18 ET C10-25.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu:

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-337 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) modifier les dispositions relatives à une boîte de dons de vêtement; b) modifier les usages autorisés dans les zones commerce C01-06, C01-10, C01-11, C02-01,C02-03, C03-08, C04-01, C04-08, C04-24, C04-26, C04-28, C05-01, C05-16, C06-01, C10-04, C10-06, C10-17, C10-18 et C10-25.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, le 22 octobre 2014, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1143385073

CA14 13 0299

AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT NUMÉRO 1887-20 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DANS LES LIMITES DE LA VILLE (1887) AFIN D'INSTAURER CERTAINES RÈGLES RÉGISSANT L'UTILISATION DU RÉSEAU CYCLABLE.

Monsieur le conseiller Mario Battista donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville (1887) afin d'instaurer certaines règles régissant l'utilisation du réseau cyclable.



Monsieur le conseiller Mario Battista demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil.

40.02 1143022018

CA14 13 0300

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 7680-84, RUE DE LISIEUX - LOT NUMÉRO 1 122 787 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 août 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu:

D'accepter la demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 7680-84, rue de Lisieux, lot numéro 1 122 787 du cadastre du Québec, dans la zone H03-09.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres exigée à la grille des usages et normes de la zone H03-09, soit réduite à 2,32 mètres pour le mur avant du bâtiment existant;
- que la distance minimale de 2 mètres exigée entre un balcon faisant corps avec le bâtiment et situé à un étage supérieur au premier étage et une ligne latérale de terrain, prescrite à l'item 10 a) de l'article 6.1.2.1 du règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 1,82 mètre pour le balcon situé dans la cour latérale nord-ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1143385060

CA14 13 0301

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 8660, RUE AÉTERNA - LOT NUMÉRO 1 333 617 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 août 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :



D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 afin d'augmenter la hauteur maximale permise d'un mur dans une cour latérale pour le bâtiment unifamilial isolé situé au 8660, rue Aéterna, lot numéro 1 333 617 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

La nature de la dérogation est la suivante :

 que la hauteur maximale mesurée à partir du niveau du sol de 1,80 mètre pour un mur situé dans une cour latérale, indiquée à l'article 6.1.7.1 alinéa b) du règlement de zonage numéro 1886, soit augmentée à 2,95 mètres pour le mur situé dans la cour latérale nord-est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1143385063

CA14 13 0302

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 5580, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN - LOT NUMÉRO 1 123 901 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 17 septembre 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De refuser la demande de modification au règlement de zonage numéro 1886 visant à permettre l'usage « vente de gaz propane » comme usage additionnel à un usage de service spécialisé de réparation et d'entretien de véhicule de la classe d'usages c3 concernant le bâtiment situé au 5580, boulevard Métropolitain, lot numéro 1 123 901 du cadastre du Québec, dans la zone C02-03, et il est résolu de maintenir la réglementation existante, car des usages de haute densité résidentielle sont situés à proximité du site visé et que l'usage souhaité peut représenter un risque pour la sécurité des résidents à proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1143385069

CA14 13 0303

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DE FAÇADE DU BÂTIMENT INDUSTRIEL JUMELÉ SITUÉ AU 8250, RUE DU CREUSOT - LOT NUMÉRO 1 335 740 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 17 septembre 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu:



D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2014-14 visant la modification de façade du bâtiment industriel jumelé situé au 8250, rue du Creusot, lot numéro 1 335 740 du cadastre du Québec, dans la zone I10-46, à la condition que les matériaux de revêtement extérieur soient dans les tons de beige ou de brun, de façon à mieux s'intégrer aux bâtiments adjacents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1143385070

CA14 13 0304

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 9015, RUE CLAUDEL - LOT NUMÉRO 1 332 397 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 17 septembre 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu:

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2014-13 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9015, rue Claudel, lot numéro 1 332 397 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13, et de valider auprès de la Direction des travaux publics la possibilité de déplacer l'arbre situé dans l'accès à la voie publique projeté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1143385068

CA14 13 0305

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2208 INTITULÉ : RÈGLEMENT PARTICULIER SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ASTRAL MEDIA AFFICHAGE, S.E.C.

Monsieur le conseiller Dominic Perri donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement particulier sur l'occupation du domaine public par Astral Media Affichage, S.E.C.

Monsieur le conseiller Dominic Perri demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil.

40.08 1143022016



DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2014 AINSI QUE JANVIER ET FÉVRIER 2015.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu:

De désigner monsieur le conseiller Dominic Perri comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de novembre et décembre 2014 ainsi que janvier et février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1143022003

CA14 13 0307

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu:

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1143385071

CA14 13 0308

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - AOÛT 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois d'août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1140539007



DÉPÔT DU RELEVÉ MENSUEL DES CONSTATS D'INFRACTION RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT ÉMIS PAR LES EMPLOYÉS - AOÛT 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu:

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés au cours du mois d'août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1143385066

CA14 13 0310

DÉPÔT À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'EAU DU RAPPORT RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES BÂTIMENTS CONTRE LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT (11-010), POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2013.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De déposer à la directrice du Service de l'eau le rapport relatif à l'application du règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010), pour la période de janvier à décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1143561003



LEVÉE DE LA SÉANCE.		
Il est proposé par	Domenico Moschella	
appuyé par	Mario Battista	
et résolu :		
Qu'	à 19 h 13, la présente séance du cons	seil d'arrondissement soit levée.
ADOPTÉE À L'UN	ANIMITÉ.	
70.01		
Ce procès-verbal 2014.	a été ratifié à la séance du conseil	d'arrondissement tenue le 3 novembre
Arrondissement de	e Saint-Léonard	
Michel Bissonnet Maire d'arrondiss		Me Guylaine Champoux Secrétaire d'arrondissement